

Liberté, inégalités, hérédité : comment l'éducation prioritaire se trompe de cible

Deux ingénieurs des mines présentent une étude originale sur
l'inégalité des chances dans l'enseignement français
Mercredi 15 juin, 14h00, École nationale supérieure des Mines de Paris

Alors que la probabilité pour un enfant de cadre d'accéder à l'enseignement supérieur s'élève à 82%, elle n'est que de 31% pour les enfants d'ouvriers non qualifiés¹. Cette situation alarmante, d'autant plus que d'autres pays européens s'en sortent bien mieux, résulte d'une conjonction de facteurs liés à l'environnement social et au contexte scolaire.

Le milieu social influence la réussite scolaire des enfants, notamment à travers la stimulation du développement cognitif, l'acquisition du langage, l'accès à la culture, le poids des normes locales. Par conséquent, une simple égalité de traitement ne suffirait à assurer une égalité des chances.

Or l'école n'assure même pas cette égalité de traitement. Par exemple, la préparation insuffisante des enseignants affectés aux établissements accueillant les plus défavorisés ajoute aux difficultés de ces élèves. Incapable d'assurer l'égalité des chances ou même de traitement au cours de la scolarité, l'école sanctionne cependant celle-ci, par les diplômes et par l'orientation, avec une objectivité affirmée.

L'éducation prioritaire et les autres dispositifs mis en œuvre s'appliquent à compenser, en partie, les handicaps. Mais, malgré le volontarisme de nombreux acteurs de terrain, ils ont des résultats mitigés. Ils sont trop focalisés sur le collège et le lycée, alors qu'il serait nécessaire et plus efficace d'intervenir plus tôt. En effet, même si les inégalités sociales devant l'école ne deviennent patentes qu'à partir du collège, elles se constituent pendant l'enseignement primaire et avant.

Face à constat, des mesures comme le développement des structures périscolaires pour la petite enfance au profit des familles défavorisées permettraient l'amélioration de l'apprentissage des enfants, mais également la construction d'échanges personnalisés entre le personnel éducatif et les parents. Cette piste sera une des propositions développées par les auteurs, afin d'accroître l'égalité des chances et par là même la réussite éducative et la cohésion sociale.

À propos des auteurs

Valérien Pham Ngoc, diplômé de l'École polytechnique, et **Gilles Tauzin**, ancien élève de l'École normale supérieure, sont ingénieurs des mines. Les ingénieurs du corps des mines ont vocation à exercer dans la fonction publique des postes de direction, d'encadrement et de coordination notamment dans les domaines relatifs à l'industrie, à l'économie, à l'énergie et aux technologies de l'information et de la communication.

Contacts

Les personnalités extérieures sont les bienvenues à la présentation des travaux qui sera suivie d'une séance de questions et réponses. Elle aura lieu mercredi 15 juin de 14h00 à 15h30 à l'École nationale supérieure des Mines de Paris. Une inscription préalable par e-mail est souhaitable. Le mémoire, de 150 pages environ, sera finalisé fin juin 2011.

Valérien Pham Ngoc, Ingénieur des Mines, valerian.pham-ngoc@mines.org, 06 18 12 76 50

Gilles Tauzin, Ingénieur des Mines, gilles.tauzin@mines.org, 06 80 12 72 32

Mines ParisTech - Corps technique de l'État, 60 boulevard Saint-Michel, 75272 Paris cedex 06

¹ Source : Ministère de l'Éducation Nationale, suivi après le baccalauréat du panel d'élèves entrés en sixième ou en SES en 1995 et parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2006